

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Mairie de Beaucaire  
Pôle E.P.E.J.  
Service Scolaire  
Place Georges Clemenceau  
30300 - BEAUCAIRE

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIX CLASSES MOBILES  
TABLETTES POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES  
PUBLIQUES DE LA VILLE DE BEAUCAIRE**

**Date limite de réception des offres :**

Vendredi 10 novembre 2017 à 11h00

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE PASSE EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 27 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX  
MARCHÉS PUBLICS**

**PARTIE I – ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

N° de Marché : 2017/ ...

Le présent marché a pour objet la : "FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIX CLASSES MOBILES TABLETTES POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE DE BEUCAIRE »

Lieu d'exécution : Beaucaire

Imputation budgétaire :

Budget ville 2017.

Imputation : fonction : 212 nature : 2188 opération : 4842  
Imputation : fonction : 212 nature : 2188 opération : 48410  
Imputation : fonction : 212 nature : 2188 opération : 4847  
Imputation : fonction : 212 nature : 2188 opération : 4844  
Imputation : fonction : 212 nature : 2188 opération : 4848  
Imputation : fonction : 212 nature : 2188 opération : 4846

Ordonnateur :

Monsieur le Maire, Hôtel de ville, place Georges Clemenceau - 30300 Beaucaire.

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le Trésorier Principal, avenue de la croix blanche - 30300 Beaucaire

**PAGE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

## PREAMBULE: MARCHE UNIQUE

**Le présent document est constitué de 3 parties distinctes :**

1. La partie **I** relative à l'engagement financier du candidat
2. La partie **II** relative aux conditions administratives et techniques particulières
3. La partie **III** relative aux modalités de la consultation

**Objet du marché : FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIX CLASSES MOBILES TABLETTES POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE DE BEUCAIRE.**

### **Article premier : Contractant**

- Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées dans les pièces contractuelles du présent document à l'article II - Clauses Administratives et Techniques Particulières mentionnées qui font référence au **CCAG-FCS** applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services, approuvé par l'arrêté du **19 janvier 2009** et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte<sup>1</sup> à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

.....  
.....

engage la société ..... sur la base de son offre<sup>2</sup> à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

.....  
.....

le mandataire<sup>3</sup> :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe<sup>4</sup> à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

1

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

<sup>2</sup> [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

<sup>3</sup> Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

<sup>4</sup> Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## Article 2 : Prix

Les prestations définies au présent marché (partie II du présent document) font l'objet d'un marché unique sans tranche ni lot.

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

pour la solution de base<sup>5</sup> :

Montant hors taxe : ..... Euros  
TVA (taux de ..... %) : ..... Euros  
Montant TTC : ..... Euros  
Soit en lettres : .....

**Aucune variante n'est autorisée.**

## Article 3 : Délais d'exécution

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* : .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Domiciliation : .....  
Code banque : ..... Code guichet : ..... N° de compte : ..... Clé RIB : .....  
IBAN : .....  
BIC : .....
- *Ouvert au nom de* : .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Domiciliation : .....  
Code banque : ..... Code guichet : ..... N° de compte : ..... Clé RIB : .....  
IBAN : .....  
BIC : .....

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur<sup>6</sup> :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

<sup>5</sup> Le montant est indicatif car le marché est à prix unitaires

<sup>6</sup> Cocher la case correspondant à votre situation

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

*Fait en un seul original*  
A .....  
Le .....

**Signature du candidat**  
*Porter la mention manuscrite*  
*Lu et approuvé*

### **ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

*Est acceptée la présente offre pour valoir*  
*marché*

A .....  
Le .....

**Signature du pouvoir adjudicateur**  
**habilité par la délibération n° 14.026 en date**  
**du 24 avril 2014**

(ou de son représentant habilité par l'arrêté  
municipal N° 14-207 du 14 mai 2014)

### **NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)**

---

*En cas de remise contre récépissé :*

*Le titulaire signera la formule ci-dessous :*

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* »

A ..... le .....<sup>7</sup>

Signature

---

<sup>7</sup> Date et signature originales

**ANNEXE N° ... : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS**

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Raison Sociale : SIREN : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			

## **II : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **A – CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

#### **2.1 : Etendue de la consultation**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations définies au présent marché (partie II du présent document) font l'objet d'un marché unique sans tranches ni lots.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### **2-2 : Pièces contractuelles**

Le présent marché et son annexe éventuelle en cas de sous-traitance, daté et signé, composé de ses différentes parties classées dans l'ordre de priorité suivant :

1. La partie **I** relative à l'engagement financier du candidat
2. La partie **II** relative aux conditions administratives et techniques particulières
3. Le CCAG applicable aux marchés de fournitures courantes et services approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 et conformément à leurs clauses et stipulations\*
4. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
5. Le mémoire technique
6. Les fiches techniques

\*Les dispositions des CCAG sont applicables à défaut de dispositions particulières.

#### **2-3 : Délais d'exécution ou de livraison**

##### ***2.3.1 - Délais de base***

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à l'article 3 de la partie I acte d'engagement du présent document.

##### ***2.3.2 - Prolongation des délais***

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-FCS.

#### **2-4 : Conditions d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

La livraison des fournitures sera faite aux adresses suivantes :

- Ecole élémentaire Nationale : 58 rue Nationale
- Ecole élémentaire Condamine : 2 rue Jean Moulin
- Ecole élémentaire Moulinelle : 5 rue chemin des romains
- Ecole élémentaire Puech Cabrier : 10, rue des orangers.
- Ecole primaire Garrigues Planes : 701, chemin clapas de Cornut

### **Stockage, emballage et transport**

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures seront effectués dans les conditions de l'article 19 du C.C.A.G.-F.C.S.

Ainsi, les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. De même, le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

**Les frais de transport des fournitures seront à la charge du titulaire (livraison franco de port).**

### **Conditions de livraison**

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 20 du C.C.A.G.-F.C.S.

### **Décision de poursuivre**

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

## **2 - 5 : Constatation de l'exécution des prestations**

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par un responsable du service scolaire ou son remplaçant chargés de l'exécution de ce marché et présents au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

A la suite de toute prestation non-conforme constatée par rapport aux spécificités du marché, le fournisseur sera tenu de reprendre et de compléter à ses frais les prestations dans un délai maximal de 48 heures.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

## **2 – 6 : Maintenance et garanties des prestations**

La durée minimale de garantie exigée est de 2 ans main d'œuvre et déplacement sur site.

Le candidat désignera un interlocuteur privilégié qui s'engage à être le seul en cas de panne matérielle ou logicielle.

## **2-7 : Garanties financières**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

## **2-8 : Prix du marché - Modalités de variation des prix - Modalités de paiement - Avance**

### **2.8.1 – Caractéristiques des prix pratiqués**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par l'application d'un prix global forfaitaire.

### **2.8.2 – Modalités de variations des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

### **Modalités de paiement :**

les factures établies en 3 exemplaires seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de leur réception à l'adresse suivante : Mairie de Beaucaire, service finances, place Georges Clemenceau 30300 Beaucaire.

Le paiement sera effectué en une fois après constatation du service fait, ou, si l'exécution est supérieure à 1 mois, sous la forme d'acomptes mensuels correspondants aux prestations réalisées.

## **2-9 : Pénalités**

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités fixées comme suit :

- pénalités de retard dans le délai de livraison ou d'intervention mentionné sur le bon de commande dépassé : 100 € HT € par jour de retard.

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à **10 %** du montant TTC du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

## **2-10 Assurances**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire, le mandataire ainsi que les co-traitants doivent justifier qu'ils ont contracté :

- une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

## **2-11 Résiliation du marché**

Seules les stipulations du C.C.A.G.-FCS., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à **5,00 %**.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 49 du décret relatif aux marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

## **2-12 Dérogations aux documents généraux**

Les dérogations au C.C.A.G.-Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après de la partie II – A - C.A.P du présent document., sont apportées aux articles suivants :

L'article 2-6 déroge à l'article 28 du C.C.A.G. Fournitures Courantes et Services.

L'article 2.9 déroge à l'article 14 du C.C.A.G. Fournitures Courantes et Services.

## **B – CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **3 Dispositions générales**

#### **3-1 : Objet du marché : Acquisition de six classes mobiles tablettes pour les écoles publiques de la ville de Beaucaire.**

La mairie souhaite équiper six classes élémentaires de tablettes dans le cadre du Plan Numérique pour les écoles.

Le titulaire du marché aura la charge des prestations suivantes :

- Livraison dans chacune des six écoles
- Installation matérielle et logicielle
- Installation physique de la classe mobile
- Formation des enseignants à l'utilisation de la classe mobile

Il est demandé au prestataire de proposer des tablettes dont les caractéristiques soient en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Elles sont majoritairement dédiées à la consultation et à l'utilisation d'application de l'Education Nationale de type D'col, Lecthème de l'édition Jacotop, dans des temps scolaires par des enfants des écoles élémentaires publiques.

#### **3-2 : MATERIELS**

##### **- Les prestations sont les suivantes pour chaque classe mobile tablettes :**

1. Quinze (15) tablettes hybrides identiques avec clavier détachable dont les caractéristiques techniques minimum recommandées sont :
  - Mémoire de stockage 64 Go
  - 10 pouces avec écran détachable
  - 4Go de RAM
  - Windows 10 pro 64 bits
  - Kit souris
2. Quinze licences
3. Un chariot ou valise permettant de ranger dans différentes zones de rangement les tablettes, l'ordinateur portable et des accessoires éventuels, recharger et transporter l'ensemble de la configuration, raccordable aux réseaux électriques et informatiques (RJ45). Déplaçable dans l'établissement scolaire.

4. Une borne wifi mobile intégrée au chariot
5. Une solution logicielle de supervision pédagogique de classe mobile.
6. Un ordinateur portable pour piloter la solution : processeur type I3 ou équivalent – Windows 10 familiale 64 bits – 4 Go Ram- 500 Go HDD – graveur DVD – Ecran 15.6 – wifi – prise HDML. (garantie 3 ans)

**Normes à respecter :** le titulaire est réputé connaître la réglementation de sa profession et respecter les normes en vigueur et les certifications NF. Le titulaire devra justifier que le matériel est compatible avec une utilisation sur le territoire français.

En outre, le titulaire s'engage à fournir :

- Documentation technique avec notice d'entretien et utilisation rédigées en français.

### **3-3 FORMATIONS**

Le titulaire devra fournir une prestation de prise en main par les enseignants de chaque classe mobile, utilisation de la classe mobile et du logiciel de supervision. Des supports de formation devront être mis à disposition.

Le prix de cette formation sera inclus dans la prestation d'ensemble

A .....Le.....

« lu et approuvé »  
cachet et signature de l'entreprise

A Beaucaire le

Monsieur Le Maire de Beaucaire

Julien SANCHEZ

## III : MODALITES DE LA CONSULTATION

### 4- Date d'envoi:

Avis envoyé à la publication : lundi 23 octobre 2017

Date limite de réception des offres : vendredi 10 novembre 2017 à 11h00

### 4-1 Condition de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret marchés publics.

**Solution de base : Oui**

**Variante : Non**

**Option : Non**

### 4-2 Contenu du Dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- Le DC1
- Le DC2
- Le présent document unique en **3 parties** valant marché.
- La DPGF

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Les demandes de dossier de consultation doivent être transmises par courrier (Mairie de Beaucaire – Service scolaire – Place Georges Clémenceau – 30300 Beaucaire) ou par fax (04.66.59.90.01). Les demandes par courriel ne seront pas prises en compte. Ce dossier peut également être retiré auprès du service scolaire en version papier les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également téléchargeable sur le site de la commune ([www.beucaire.fr](http://www.beucaire.fr))

Les offres sont obligatoirement remises sous format papier au lieu indiqué dans la fiche avant les jours et heures limites.

### 4-3 Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous :

**a) Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 :**

En cas de groupement, le candidat devra fournir **la lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par ses co-traitants** (formulaire **DC1** ou forme libre).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner ;

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

**Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret relatif aux marchés publics :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

**Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret relatif aux marchés publics :**

- Une liste de références de prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années (indiquant le montant, année d'exécution, lieu d'exécution des prestations).
- Les effectifs moyens du candidat dont personnel d'encadrement pour l'année en cours.
- Outillage, matériel, équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

**b) Pièces de l'offre :**

**Un projet de marché comprenant :**

- Le présent document valant marché et son (es) annexe(s) éventuelle(s) en cas de sous-traitance dont la partie I (engagement financier du candidat) est à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) de chaque entreprise, à dater et signer ;
- Le présent document valant marché dont les clauses administratives et techniques sont à dater et signer par le candidat en fin de partie II.
- Le DPGF complété daté et signé
- Un mémoire technique, daté et signé du candidat répondant aux critères et sous-critères prévus dans le tableau de jugement des offres ci-dessous.
- Les fiches techniques : le fournisseur devra fournir en même temps que son offre les fiches techniques des produits proposés.

**4-5 Analyse des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières  
Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>Sous-critères</i>	<i>Note</i>	<i>% Pondération</i>
A-Prix des prestations	Pas de sous-critères	10	60 %
	<b>TOTAL CRITERE 1</b>	10/10	
B- Valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique	- Méthodologie de l'installation de la classe mobile sur les six sites, formation du personnel et explication du fonctionnement.	4	40 %
	- Qualité des produits (au vu des fiches techniques)	3	
	- Délai de livraison et service après-vente : garantie détaillée du matériel et délai de remplacement.	3	
	<b>TOTAL CRITERE 2</b>	10/10	
	<b>TOTAL</b>		100 %

### 1. Méthode générale d'analyse des offres :

Chaque critère (A, B, ...) sera noté sur 10.

Les critères seront éventuellement déclinés en sous critères auxquels on a attribué une note, le total des notes des sous critères étant égal à 10.

A la note obtenue sera appliquée un coefficient de pondération (K) selon la formule :

Exemple : si le critère A est divisé en 2 sous critères

$$\text{Critère A} = \text{sous critère 1} + \text{sous critère 2}$$

$$\text{Note pondérée A} = \text{Critère A} \times K$$

Les notes pondérées de chaque offre seront ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre, selon la formule :

Exemple : si on a deux critères A et B

$$\text{NOTE GLOBALE DE L'OFFRE} = \text{Note pondérée A} + \text{Note pondérée B}$$

Les offres seront classées par ordre décroissant de notes globales. L'offre ayant obtenue la meilleure note sera retenue.

La présente consultation ne fera pas l'objet d'une négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents **ne pourra être supérieur à 10 jours**. Ce délai sera mentionné sur le fax expédié au candidat concerné.

### 4-6 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Transmission obligatoire sur support papier. Les candidats transmettent leur offre **sous pli cacheté portant les mentions** :

